

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES

RAPPORT FINANCIER

AU 29 FÉVRIER 2024

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES

RAPPORT FINANCIER

AU 29 FÉVRIER 2024

"non audité"

RENSEIGNEMENTS STATUTAIRES	2
RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT	3-4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	5
Réserve générale	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-17
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
Coût des ventes	18
Frais d'opération	18
Frais financiers	18
Amortissement	19
Autres revenus	19

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES
RENSEIGNEMENTS STATUTAIRES
AU 29 FÉVRIER 2024
 "non audité"

Année de formation : 2021

RÉGIE EN VERTU DE LA LOI SUR LES COOPÉRATIVES

Membres du conseil d'administration

Président : Jeannot Gagnon
Havre-aux-Maisons (Québec)

Vice-présidente : Marie-Andrée Arseneault
Montréal (Québec)

Secrétaire : Laurène Janowsky
La Vernière (Québec)

Trésorière : Josiane Doyle
Fatima (Québec)

Administrateurs : Sonia Painchaud
Havre-Aubert (Québec)

Anthony Chiasson
Havre-aux-Maisons (Québec)

Nombre de membres à la fin de l'exercice

. Membres de soutien individu	150
. Membres de soutien organisation	12
. Membres utilisateurs	684
. Membre travailleur	1

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres de
"COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES"

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de **"COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES"** qui comprennent le bilan au 29 février 2024, et les états des résultats, de la réserve générale et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de "COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES" au 29 février 2024, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec.

Cyr, Landry, Lapierre inc. (1)

Le 16 septembre 2024
Cap-aux-Meules, Qc

(1) Par Stéphane Lapierre, CPA auditeur

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES**RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 29 FÉVRIER 2024****"non audité"**

	<u>2024</u>		<u>2023</u>	
CHIFFRE D'AFFAIRES	303 125	\$	97 303	\$
COÛT DES VENTES (page 18)	<u>194 977</u>		<u>68 533</u>	
BÉNÉFICE BRUT	108 148		28 770	
AUTRES REVENUS (page 19)	<u>22 591</u>		<u>84 552</u>	
	<u>130 739</u>		<u>113 322</u>	
FRAIS D'EXPLOITATION				
Frais d'opération (page 18)	129 414		85 613	
Frais financiers (page 18)	24 935		13 482	
Amortissement (page 19)	<u>8 909</u>		<u>3 070</u>	
	<u>163 258</u>		<u>102 165</u>	
TROP-PERÇU (DÉFICIT) NET	(32 519)	\$	11 157	\$

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES
RÉSERVE GÉNÉRALE
EXERCICE TERMINÉ LE 29 FÉVRIER 2024
"non audité"

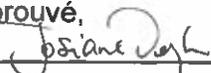
	<u>2024</u>	<u>2023</u>
SOLDE AU DÉBUT	5 711 \$	-- \$
AJOUTER		
Trop-perçu net de l'exercice précédent	<u>11 157</u>	<u>5 711</u>
SOLDE À LA FIN	<u>16 868</u> \$	<u>5 711</u> \$

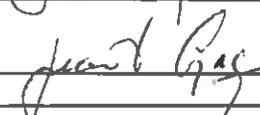
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES**BILAN**
AU 29 FÉVRIER 2024

"non audité"

	<u>2024</u>		<u>2023</u>	
ACTIF				
À COURT TERME				
Encaisse	4 054	\$	44 448	\$
Débiteurs	293		279	
Taxes de vente à recevoir	---		1 764	
Aide gouvernementale à recevoir	2 000		13 626	
Stocks	84 928		85 217	
Frais payés d'avance	<u>2 618</u>		<u>2 418</u>	
	93 893		147 752	
À LONG TERME				
Immobilisations corporelles (note 3)	334 856		347 734	
Parts sociales	<u>500</u>		<u>---</u>	
	<u>429 249</u>	\$	<u>495 486</u>	\$
PASSIF				
À COURT TERME				
Marge de crédit (note 4)	19	\$	---	\$
Créditeurs (note 5)	20 487		53 717	
Produits reportés	14 012		9 409	
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 6)	<u>113 979</u>		<u>7 974</u>	
	148 497		71 100	
À LONG TERME				
Dette à long terme (note 6)	139 698		253 384	
Aide gouvernementale reportée (note 7)	<u>122 925</u>		<u>126 894</u>	
	411 120		451 378	
AVOIR NET				
AVOIR DES MEMBRES (note 8)	33 780		27 240	
AVOIR DE LA COOPÉRATIVE				
Réserve générale	16 868		5 711	
Trop-perçu (déficit) net de l'exercice	<u>(32 519)</u>		<u>11 157</u>	
	<u>18 129</u>		<u>44 108</u>	
	<u>429 249</u>	\$	<u>495 486</u>	\$

Approuvé,


 _____ Administrateur(trice)


 _____ Administrateur(trice)

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 29 FÉVRIER 2024
 "non audité"

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Trop-perçu (déficit) net	(32 519) \$	11 157 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	14 740	5 219
Amortissement de l'aide gouvernementale reportée	(5 831)	(2 149)
Amortissement des coûts de transactions	<u>298</u>	<u>27</u>
	(23 312)	14 254
Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>9 630</u>	(75 718)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(13 682)	(61 464)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 9)	(26 654)	(326 390)
Acquisition de parts sociales	(500)	---
Augmentation de l'aide gouvernementale reportée	<u>1 862</u>	<u>127 449</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(25 292)	(198 941)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette de la marge de crédit	19	---
Augmentation de la dette à long terme	---	272 200
Remboursement de la dette à long terme	(7 979)	(719)
Coûts de transactions	---	(10 150)
Émission de parts sociales et de parts privilégiées	<u>6 540</u>	<u>10 980</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 420)	272 311
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(40 394)	11 906
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>44 448</u>	<u>32 542</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u>4 054</u> \$	<u>44 448</u> \$

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 29 FÉVRIER 2024
"non audité"

1 - CONSTITUTION ET SECTEUR D'ACTIVITÉS

La coopérative, constituée en vertu de la Loi sur les coopératives du Québec, RLRQ, C.C-67.2, oeuvre dans le domaine de librairies et papeteries.

2 - MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de la coopérative sont établis conformément aux exigences de la Loi sur les coopératives du Québec et de son Règlement d'application. Ils s'écartent des normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) pour la raison suivante :

Avoir des membres

Les parts privilégiées émises sont présentées comme avoir des membres bien qu'elles présentent des caractéristiques de passifs financiers.

Méthodes comptables ayant un effet important

a) Utilisation d'estimations :

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

b) Comptabilisation des produits :

Les produits sont comptabilisés lorsque le processus de génération du profit est achevé, c'est-à-dire lorsque le produit est expédié au client, que le titre de propriété a été transféré ou que les services sont rendus et que le prix est déterminé.

c) Instruments financiers :

Évaluation des instruments financiers

La coopérative évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Ceux créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la coopérative qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 29 FÉVRIER 2024
"non audité"

2 - MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Méthodes comptables ayant un effet important (suite)

c) Instruments financiers (suite) :

Évaluation des instruments financiers (suite)

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la coopérative dans le cadre de l'opération.

La coopérative évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs, des taxes de vente à recevoir et de l'aide gouvernementale à recevoir.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la coopérative détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la coopérative détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 29 FÉVRIER 2024
 "non audité"

2 - MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Méthodes comptables ayant un effet important (suite)

c) Instruments financiers (suite) :

Coûts de transactions

Les coûts de transactions attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transactions relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transactions sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

d) Stocks :

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

e) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux indiqués ci-dessous :

	<u>Taux</u>
Bâtisse	4 %
Équipement	20 %

f) Dépréciation d'actifs à long terme :

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 29 FÉVRIER 2024
 "non audité"

2 - MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Méthodes comptables ayant un effet important (suite)

g) Aide gouvernementale :

L'aide gouvernementale est comptabilisée lorsqu'il est raisonnablement certain que les conditions pour son obtention sont respectées et continueront d'être respectées.

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre d'aide gouvernementale reportée. Elles sont amorties selon les mêmes méthodes et les mêmes taux que les immobilisations corporelles qui les ont générées.

Les subventions relatives aux charges sont comptabilisées en déduction de celles-ci.

h) Trésorerie et équivalents de trésorerie :

Les fonds de caisse, les soldes bancaires et avances bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible, ainsi que les placements dans des instruments du marché monétaire, dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition, sont considérés comme de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023	
	Coût	Amort. cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	35 000 \$	---	\$ 35 000	\$ 35 000
Bâtisse	304 013	16 052	287 961	299 959
Équipement	<u>15 832</u>	<u>3 937</u>	<u>11 895</u>	<u>12 775</u>
	<u>354 845</u> \$	<u>19 989</u> \$	<u>334 856</u> \$	<u>347 734</u> \$

4 - MARGE DE CRÉDIT

La société dispose d'une marge de crédit autorisée de 25 000 \$. Le taux d'intérêt est de 12,20%.

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 29 FÉVRIER 2024
 "non audité"

5 - CRÉDITEURS	<u>2024</u>		<u>2023</u>	
Comptes fournisseurs	13 877	\$	48 931	\$
Salaires courus	2 781		1 989	
Autres frais courus	2 902		1 929	
Sommes à remettre à l'État	<u>927</u>		<u>868</u>	
	<u>20 487</u>	\$	<u>53 717</u>	\$
6 - DETTE À LONG TERME	<u>2024</u>		<u>2023</u>	
Emprunt d'un montant initial de 112 200 \$, garanti par une hypothèque immobilière de premier rang sur le terrain et la bâtisse dont valeur comptable nette est de 322 961 \$, remboursable par versements mensuels de 977 \$ incluant capital et intérêts au taux de 6,49 %, échéant en septembre 2024	106 854	\$	111 481	\$
Emprunt d'un montant initial de 110 000 \$, garanti par une hypothèque immobilière de deuxième rang sur le terrain et la bâtisse dont valeur comptable nette est de 322 961 \$, congé de remboursement en capital pour une période de cent quatre-vingt mois, les intérêts au taux de 7,75 % sont payables mensuellement, échéant en septembre 2037	110 000		110 000	
Emprunt d'un montant initial de 50 000 \$, remboursable par versements mensuels de 865 \$ incluant capital et intérêts au taux de 7,50 %, échéant en août 2029	46 648		50 000	
Coûts de transactions	<u>(9 825)</u>		<u>(10 123)</u>	
	<u>253 677</u>		<u>261 358</u>	

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 29 FÉVRIER 2024
 "non audité"

6 - DETTE À LONG TERME (suite)	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Solde reporté	<u>253 677</u> \$	<u>261 358</u> \$
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice		
Versements exigibles à court terme	(9 963)	(7 974)
Dette à long terme à être refinancée au cours du prochain exercice	<u>(104 016)</u>	<u>---</u>
	<u>(113 979)</u>	<u>(7 974)</u>
	<u>139 698</u> \$	<u>253 384</u> \$

Les versements en capital sur la dette à long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont estimés aux montants suivants :

<u>2025</u>	<u>2026</u>	<u>2027</u>	<u>2028</u>	<u>2029</u>
<u>113 979</u> \$	<u>7 679</u> \$	<u>8 275</u> \$	<u>8 918</u> \$	<u>9 609</u> \$

7 - AIDE GOUVERNEMENTALE REPORTÉE

L'aide gouvernementale reportée est liée à des subventions relatives aux immobilisations corporelles. Ces subventions ne sont assujetties à aucune clause particulière. Les variations survenues dans le solde de l'aide gouvernementale reportée sont les suivantes :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Solde au début	126 894 \$	1 594 \$
Aide gouvernementale de l'exercice	1 862	127 449
Amortissement de l'exercice	<u>(5 831)</u>	<u>(2 149)</u>
Solde à la fin	<u>122 925</u> \$	<u>126 894</u> \$

8 - AVOIR DES MEMBRES

Le règlement de la coopérative reconnaît quatre catégories de membres soit les membres utilisateurs(trices), les membres travailleurs(euses), les membres de soutien organisation et les membres de soutien individu.

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 29 FÉVRIER 2024
 "non audité"

8 - AVOIR DES MEMBRES (SUITE)

Le capital social autorisé de la coopérative est composé de parts sociales et de parts privilégiées;

La coopérative peut émettre un nombre illimité de parts sociales dont la valeur nominale est de dix dollars (10 \$) chacune, qui sont remboursables en conformité avec les dispositions prévues par la loi.

Le règlement de la coopérative autorise l'émission d'un nombre illimité de parts privilégiées dont la valeur nominale est de un dollar (1 \$) chacune.

Pour devenir membre utilisateur(trice), toute personne ou société doit souscrire 1 part sociale, un membre travailleur(euse) 25 parts sociales, un membre de soutien organisation 25 parts sociales et un membre de soutien individu 5 parts sociales sont requises. Les parts de qualification du membre utilisateur(trice), de soutien individu et organisation sont payables comptants au moment de l'admission comme membre.

Pour les membres travailleurs(euses), les parts de qualification sont payables à raison de 50 \$ en argent comptant à l'admission comme membre et le solde par une retenue équivalent à 5 % de son revenu brut hebdomadaire gagné à titre de travailleur(euse) de la coopérative.

Au cours de l'exercice, la coopérative a émis 349 parts sociales pour une contrepartie monétaire de de 3 490 \$ et 3 250 parts privilégiées pour une contrepartie monétaire de 3 250 \$.

Les parts sont réparties comme suit :

	2024			2023
	(1)	(2)	Total	
Membres				
Membres utilisateurs(trices)	6 840 \$	240 \$	7 080 \$	3 890 \$
Membres travailleurs(trices)	250	---	250	500
Membres de soutien (organisation)	3 000	5 750	8 750	8 750
Membres de soutien (individu)	<u>7 500</u>	<u>10 200</u>	<u>17 700</u>	<u>14 100</u>
	<u>17 590</u> \$	<u>16 190</u> \$	<u>33 780</u> \$	<u>27 240</u> \$
(1) Parts sociales				
(2) Parts privilégiées				

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 29 FÉVRIER 2024
"non audité"

9 - NOTE AFFÉRENTE À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Acquisition d'immobilisations corporelles :

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises à un coût total de 1 862 \$. De plus, la société a déboursé un montant de 24 792 \$ suite à des acquisitions d'immobilisations corporelles effectuées au cours de l'exercice antérieur. Des sorties de fonds totalisant 26 654 \$ ont donc été effectuées pour l'achat des immobilisations corporelles.

10 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la coopérative est exposée à la fin de l'exercice financier sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

La coopérative est exposée à ce risque principalement en regard de sa marge de crédit, de ses créditeurs et de sa dette à long terme.

Risque de crédit

Le risque de crédit pour la coopérative est lié principalement aux débiteurs. La coopérative consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle n'est pas exposée à un risque de crédit important en rapport avec un client ou un tiers en particulier.

Pour les subventions à recevoir, la coopérative évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'elle a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

La coopérative est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la coopérative à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 29 FÉVRIER 2024
"non audité"

11 - OPÉRATIONS AVEC LES MEMBRES

Au cours de l'exercice, la coopérative a effectué la presque totalité de ses opérations avec ses membres au sens de l'article 16 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives du Québec.

12 - CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice antérieur ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice courant.

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 29 FÉVRIER 2024
 "non audité"

	<u>2024</u>		<u>2023</u>	
COÛT DES VENTES				
Stocks au début	85 217	\$	343	\$
Achats et transport	<u>194 688</u>		<u>153 407</u>	
	279 905		153 750	
Stocks à la fin	<u>(84 928)</u>		<u>(85 217)</u>	
	<u>194 977</u>	\$	<u>68 533</u>	\$
FRAIS D'OPÉRATION				
Salaires et charges sociales	78 496	\$	45 893	\$
Sous-traitant	13 514		8 812	
Frais de bureau	6 999		4 541	
Honoraires professionnels	6 358		10 645	
Taxes et permis	5 326		2 124	
Cotisations	4 401		2 670	
Assurances	3 851		1 829	
Électricité et chauffage	3 056		2 053	
Publicité et promotion	2 377		2 428	
Entretien et réparations	2 192		1 640	
Communications	1 685		1 193	
Frais de représentation	777		430	
Frais de déplacement	382		1 030	
Formation	---		<u>325</u>	
	<u>129 414</u>	\$	<u>85 613</u>	\$
FRAIS FINANCIERS				
Intérêts sur la dette à long terme	20 166	\$	9 907	\$
Intérêts et frais bancaires	4 471		3 548	
Amortissement des coûts de transactions	<u>298</u>		<u>27</u>	
	<u>24 935</u>	\$	<u>13 482</u>	\$

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ FLOTTILLE ARTISANES LIBRAIRES
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 29 FÉVRIER 2024
 "non audité"

	<u>2024</u>		<u>2023</u>	
AMORTISSEMENT				
Amortissement des immobilisations corporelles	14 740	\$	5 219	\$
Amortissement de l'aide gouvernementale reportée	(5 831)		(2 149)	
	<u>8 909</u>	\$	<u>3 070</u>	\$
 AUTRES REVENUS				
Subventions				
. Fonds étudiant solidarité travail du Québec	6 296	\$	---	\$
. Ministre de l'Économie et de l'Innovation	6 176		26 424	
. Emploi-Québec	5 658		2 687	
. Député des Îles-de-la-Madeleine	2 000		2 500	
. Gouvernement du Québec	1 000		---	
. Dons et contributions du milieu	1 250		11 221	
. Municipalité des Îles-de-la-Madeleine	---		5 000	
. Fonds d'aide au développement du milieu	---		5 000	
. Ministre de la Culture et des Communications	---		3 000	
. Autres subventions	---		17 064	
Intérêts	211		156	
Bourse	---		11 500	
	<u>22 591</u>	\$	<u>84 552</u>	\$